L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 1er AVRIL.

CONCERT DONNÉ A PARIS AU BÉNÉFICE DE MLLE BOULIGNY.—La lettre suivante rend compte d'une intéressante soirée musicale donnée à Paris au bénéfice d'une jeune cantatrice louisianaise :

Monsieur le rédacteur de l'ABEILLE, Nouvelle-Orléans.

Paris, 13 mars 1877.

Monsieur et cher éditeur,

Il vient de se passer à Paris un fait démontrant qu'il est plus facile qu'on ne pense de réunir dans un même sentiment [illegible] de la population américaine; et c'est une jeune louisianaise, Mlle CORINNE BOULIGNY, qui a opéré ce miracle et a su réunir dans un sentiment commun d'harmonie le Sud et le Nord des Etats-Unis.

En effet, tout ce qu'il y a de plus distingué dans la colonie américaine à Paris s'était, sans distinction d'opinion et de parti, donné [illegible] dernier [illegible] Henri Herz, afin d'applaudir cette [illegible] aimable artiste, dont les efforts et les remarquables progrès ont prouvé qu'elle méritait l'appui qui, l'année dernière, lui avait facilité la continuation de ses études musicales, et qui vient aujourd'hui la [illegible] difficile de la carrière artistique.

En d'autres termes, Mlle CORINNE BOULIGNY vient de donner un concert avec le plus éclatant succès, et ce concert serait l'événement de la saison, si tous les efforts des organisateurs n'avaient tendu à en faire une fête de famille et une soirée intime destinée à donner à notre sympathique compatriote la consécration artistique.

Désormais, Mlle C. BOULIGNY n'est pas seulement, comme elle s'intitulait modestement, l'élève de Mr JULES PUGET : c'est une cantatrice prenant sa place dans le domaine de l'art avec la certitude d'y marcher d'un pas assuré.

Il est impossible à celui qui n'a pas été témoin de cette solennité de se faire une idée de l'élégance de la société et de la beauté des dames américaines qui s'y pressaient en foule: on se serait cru à une représentation de Gala à l'opéra de la Nouvelle-Orléans.... autrefois.... dans le bon temps! Quant aux somptueux équipages, ils encombraient la cour Herz et les rues adjacentes, et il a fallu plus d'une heure, le soir, à la sortie, pour mettre de l'ordre dans le départ.

Bien que je ne sois pas dans le secret des Dieux, je crois savoir que le résultat matériel du concert a été magnifique et qu'il a pleinement couronné les efforts, répondu aux désirs et même dépassé les espérances de Mesdames Rochereau, Fabre, Pécrot et Beugnot qui avaient pris cette soirée sous leur bienveillant patronage.

Il serait peu intéressant pour vos lecteurs de connaître tous les détails de cette soirée dans le cours de laquelle les applaudissements les plus chaleureux ont accueilli l'intéressante bénéficiaire et les artistes qui lui avaient prêté leur concours. Cependant, je dois dire que Madame J. BEUGNOT, pianiste louisianaise, qui avait bien voulu, pour la seconde fois, donner à sa jeune amie l'appui de son admirable et gracieux talent, a interprété du Beethoven, du Chopin, du Gottschalk et du Mozart d'une façon qui a émerveillé l'élégant auditoire et les artistes présents. Je dois aussi parler d'un autre amateur, F. Fera, jeune homme d'une excellente famille de New York, doué d'une splendide voix de baryton, à qui il ne manque pour être un artiste célèbre de hors ligne que.... le besoin de tirer profit de son beau talent.

Vous pourrez bientôt avoir la certitude que les applaudissements prodigués à la jeune bénéficiaire étaient justement mérités, car je sais qu'elle veut, avant de choisir sa carrière, aller passer quelques mois dans sa ville natale, et s'y reposer des fatigues de l'étude; elle doit partir dans quelques semaines pour la Nouvelle-Orléans où vous aurez certainement l'occasion et le plaisir de l'entendre.

Veuillez, monsieur et cher éditeur, agréer mes salutations les plus cordiales.

UN LOUISIANAIS.

Un effet de neige.

La scène se passe en hiver, à Saint-Pétersbourg.

Un jour, je me décidai à faire mes courses en me promenant. Je m'armai de pied en cap contre les hostilités du froid; je m'enveloppai d'une grande redingote d'astracan, je m'enfonçai un bonnet fourré sur les oreilles, je roulai autour de mon cou une cravate de cachemire, et je m'aventurai dans la rue, n'ayant de toute ma personne que le bout du nez à l'air.

D'abord tout alla à merveille; je m'étonnai même du peu d'impression que me causait le froid, et je riais tout bas de tous les contes que j'en avais entendu faire; j'étais, au reste, enchanté que le hasard m'eût donné cette occasion pour m'acclimater. Néanmoins, comme les deux premiers cochers chez lesquels je me rendais n'étaient point chez eux, je commençais à trouver que le hasard faisait trop bien les choses, lorsque je crus remarquer que ceux que je croisais me regardaient avec une certaine inquiétude, mais cependant sans rien me dire. Bientôt un monsieur, plus causeur, à ce qu'il paraît, que les autres, me dit en passant: "Nos! Nos!" Comme je ne savais pas un mot de russe, je crus que ce n'était pas la peine de m'arrêter pour un monosyllabe et je continuai mon chemin. Au coin de la rue des Pois, je rencontrai un isvoschik qui passait ventre à terre en conduisant son traîneau; mais, si rapide que fût sa course, il se crut obligé de me parler à son tour, et me cria: "Nos! Nos!"

Enfin, en arrivant sur la place de l'Amirauté, je me trouvai en face d'un mougick qui ne me cria rien du tout, mais qui, ramassant une poignée de neige, se jeta sur moi, et avant que j'eusse pu me débarrasser de tout mon attirail, se mit à me débarbouiller la figure et à me frotter particulièrement le nez de toute sa force. Je trouvai la plaisanterie assez médiocre, surtout par le temps qu'il faisait, et tirant un de mes bras d'une de mes poches, je lui allongeai un coup de poing qui l'envoya rouler à dix pas.

Malheureusement ou heureusement pour moi, deux paysans passaient en ce moment qui, après m'avoir regardé un instant, se jetèrent sur moi, et, malgré ma défense, me maintinrent les bras, tandis que mon enragé mougick ramassait une autre poignée de neige, et, comme s'il ne voulait pas en avoir le démenti, se précipitait de nouveau sur moi. Cette fois, profitant de l'impossibilité où j'étais de me défendre, il se mit à recommencer ses frictions. Mais, si j'avais les bras pris, j'avais la langue libre; croyant que j'étais la victime de quelque méprise ou de quelque guet-apens, j'appelai de toute ma force au secours. Un officier accourut et me demanda en français à qui j'en avais.

—Comment, monsieur! m'écriai-je en faisant un dernier effort et en me débarrassant de mes trois hommes qui, de l'air le plus tranquille du monde, se remirent à continuer leur chemin, l'un vers la Perspective, et les deux autres du côté du quai anglais, vous ne voyez donc pas ce que ces drôles me faisaient?

—Que vous faisaient-ils donc?

—Mais ils me frottaient la figure avec de la neige. Est-ce que vous trouveriez cela une plaisanterie de bon goût, par hasard, avec le temps qu'il fait?

—Mais, monsieur, ils vous rendaient un énorme service, me répondit mon interlocuteur en me regardant, comme nous disons nous autres Français, dans le blanc des yeux.

—Comment cela?

—Sans doute, vous aviez le nez gelé.

—Miséricorde! m'écriai-je en portant la main à la partie menacée.

—Monsieur, dit un passant en s'adressant à l'interlocuteur, monsieur l'officier, je vous préviens que votre nez gèle.

—Merci, monsieur," dit l'officier, comme si on l'eût prévenu de la chose la plus naturelle du monde.

Et, se baissant, il ramassa une poignée de neige et se rendit à lui-même le service que m'avait rendu le pauvre mougick que j'avais si brutalement récompensé de son obligeance.

—C'est-à-dire, alors, monsieur, que sans cet homme....

—Vous n'auriez plus de nez, continua l'officier en se frottant le sien.

—Alors, monsieur, permettez....

Et je me mis à courir après mon mougick, qui, croyant que je voulais achever de l'assommer, se mit à courir de son côté, de sorte que, comme la crainte est naturellement plus agile que la reconnaissance, je ne l'eusse probablement jamais rattrapé si quelques personnes, en le voyant fuir et en me voyant le poursuivre, ne l'eussent pris pour un voleur et ne lui eussent barré le chemin.

Lorsque j'arrivai, je le trouvai parlant avec une grande volubilité afin de faire comprendre qu'il n'était coupable que de trop de philanthropie; dix roubles que je lui donnai expliquèrent la chose. Le mougick me baisa les mains, et un des assistants, qui parlait français m'invita à faire désormais plus d'attention à mon nez. L'invitation était inutile; pendant le reste de ma course, je ne le perdis pas de vue.

ALEXANDRE DUMAS.

—Un journaliste de Niort signale, dans les termes suivants, au *Journal de Châteaubriand*, le curieux parentage d'un de ses concitoyens, homme notable et considéré:

"Un nommé M. P...... habitant de ladite commune, rue Saint-Georges, s'est marié, il y a trois ans, avec la belle-sœur de son père et de sa mère, qui est sa tante, attendu qu'elle était mariée en premières noces avec le frère de sa mère.

"Aujourd'hui, elle se trouve être la belle-fille de son beau-frère et de sa belle-sœur, et son mari devient le fils et le beau-frère de son père et mère; les frères et sœurs du mari deviennent ses neveux et nièces, et comme ils ont des enfants, leurs petits-enfants deviennent ses petits-neveux et petites-nièces.

"Sa femme, qui est sa tante, avait eu deux filles de son premier mariage; c'étaient ses deux cousines germaines et aujourd'hui elles se trouvent ses deux belles-filles.

"Or, comme il y en a une des deux qui doit se marier prochainement avec son frère, ce dernier sera le frère, le beau-frère et le gendre de son frère.

"Il serait possible que, dans un an ou plus, il fût grand-père, à l'âge de trente-deux ans, car il n'est âgé que de trente-deux ans, et sa femme en a quarante-deux."

FEUILLETON.

LES FAUX MONNAYEURS AU XIXe SIÈCLE

ROMAN PAR CAMILLE [illegible]

PREMIÈRE PARTIE

[illegible]

—[illegible] d'un nom, dit-il, Dubreil, de [illegible] point ma famille, [illegible] le [illegible] de comte Raoul de Beaurain, [illegible] l'heure, ce qui est le plus [illegible] plus saint des hommes.

Le magistrat, qui avait la [illegible] [illegible] premières paroles [illegible] [illegible] qui se faisait jour, un [illegible] sur les apparences, qui ne mentaient [illegible]. [illegible] Duval fit un [illegible]. Un sourire ironique passa sur sa lèvre; c'est lui-même qu'il raillait.

—Nous connaissons l'histoire, dit-il.

Alice comprit que tout était perdu, et n'essaya plus de contredire. Puis, les mains jointes, le front courbé, elle demandait à Dieu ce qu'elle ne pouvait plus espérer des hommes.

Mme Mathieu regardait tour à tour sa fille et le commissaire, n'osant plus parler, sentant bien qu'elle venait d'être la cause involontaire d'un malheur.

Les deux agents entrèrent, appelés par le magistrat.

—Je suis obligé de vous arrêter, dit-il à Dubreil.

Le jeune [illegible] [illegible] —J'aime, dit-il de sa voix douce [illegible]

Et il fit un pas vers les agents.

Mais comme ceux-ci s'approchaient de lui sans défiance, le voyant si soumis et si doux, il les écarta de deux mouvements vigoureux, se jeta hors du bureau, [illegible] rampe de l'escalier, dont il descendit les [illegible] en beaucoup moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire. Puis il disparut dans la rue.

Les agents, revenus de leur surprise, se précipitèrent après lui.

—Eh bien, madame Mathieu, dit le commissaire, croirez-vous maintenant?

L'hôtelière ne répondit pas. Elle était abasourdie.

—Mademoiselle, reprit le magistrat, en s'adressant à Alice, je crains que vous ayez joué dans tout ceci un très vilain rôle, et que vous n'ayez bientôt à le regretter. Nous nous reverrons.

Il sortit.

—Ah ça! vas-tu me dire ce que tout ça signifie? demanda aussitôt la mère Mathieu à sa fille.

Alice tomba sur son sein et n'eut qu'un seul cri à la fois déchirant et résolu:

—Je l'aime!

XIX

AVANT LE DÉPART.

L'hôtel de Beaurain est brillamment éclairé; dans la cour des chevaux piaffent, de nombreux domestiques s'agitent, des équipages succèdent aux équipages, tandis qu'à la porte, la foule s'arrête, cherchant à voir, dans l'intérieur des voitures, ces privilégiés dont le luxe lui sert de spectacle.

Le comte donne ce soir-là une fête d'hiver. Toutes que Paris compte de célébrités dans les lettres, les arts, la magistrature, la finance, l'armée se rencontrent dans ces salons, où le luxe moderne étale toutes ses splendeurs. Les plus grands noms se heurtent aux plus grandes fortunes, les vieilles aristocraties de race aux jeunes aristocraties de la gloire et de la pensée.

Mme de Fauconville semble rajeunie au sein de ce mouvement, cette fête, qu'elle sait gré à son neveu d'avoir donnée pour elle. La prodigalité n'effraye pas la vieille dame; c'est un signe de race qu'on ne peut afficher sans se montrer grand seigneur. M. de Beaurain l'a hérité de son père; il peut se ruiner comme lui, mais cela vaut mieux que les infâmes calculs d'un bourgeois, les ladreries d'un croquant.

La duchesse provinciale n'est point déplacée dans le cadre parisien qui l'entoure; son grand air est d'un très bon effet; son esprit caustique sied à son âge; sa mise de vieille femme est royale; elle ne porte que du velours noir et des diamants. Son éventail est l'une des plus charmantes créations de Boucher; c'est celui derrière lequel Marie Antoinette abritait son émotion, à son entrée dans la salle des gardes à Versailles. Pendant qu'elle sera de ce souvenir: la duchesse a écrit ses volontés dernières; il la suivra dans la tombe.

Il n'y a pas d'étrangers pour Mme de Fauconville parmi les gens qu'on lui présente; quelques-uns [illegible] [illegible], elle n'y a point songé son temps, c'est [illegible] au courant des choses et des hommes de chaque époque. Pour réagir contre ses chagrins de famille, elle a dû se créer des occupations sérieuses: la religion a été le refuge, l'étude la distraction, et la politique l'entraînement. Aussi, connaît-elle, non-moins bien que son neveu, le préfet de police, un ami, les grands industriels, les généraux, les gens de lettres et les artistes éminents qui circulent dans les salons, et tous semblent s'entendre pour lui faire reine.

Outre que les invités savent, pour la plupart, l'attachement et le respect filial qu'a M. de Beaurain pour sa tante, la position de la douairière, son âge et son caractère sérieusement estimable, lui attirent tous les regards et toutes les attentions.

Auprès d'elle, Mathilde, qu'elle chaperonne, rayonne de sa jeunesse et de sa beauté, que la simplicité de sa toilette fait ressortir encore. Elle ne porte qu'une robe de crêpe blanc, dont la dernière [illegible] vée et brodée de petits bleuets [illegible]. A la naissance du corsage, très décolleté, un bluet naturel semble la retenir comme une agrafe; la même fleur orne le dessin des bras, complètement nus, et une modeste branche pareille semble jetée comme par hasard dans ses cheveux, où un cordon de grosses perles fines la retient par derrière. Un même rang de perles au cou et aux poignets sont toute la parure de la jeune fille.

On la regarde, on passe, et l'on revient. Si l'on ne craignait d'être indiscret en la contemplant, on la regarderait toujours. Les hommes sont éblouis, les femmes cherchent en vain une ombre à cette lumière. Mathilde est plus belle qu'elle ne l'était quelques mois plus tôt, à sa sortie du couvent; elle le sera davantage encore quelques mois plus tard. On l'admire, on l'adorera; elle attire, elle entraînera. Elle sera plus belle quand elle saura qu'elle peut le devenir; c'est une affaire d'expérience.

Il y a des femmes qui prennent leur beauté réelle quand leur cœur commence à battre, quand la passion éveille leurs sens, quand leur intelligence s'éclaire. Chez Mathilde, tout est plastique; une seule chose peut grandir en elle: le moi. L'art seul doit donc l'embellir encore. Or, l'art chez la femme sans cœur s'appelle coquetterie, et je ne me trompe, et il tient lieu de tout le reste.

Rien n'était plus charmant que la modestie de cette admirable fille, abritée derrière cette grand'mère d'occasion, le front rougissant, les yeux baissés, la lèvre émue. On eût dit que toute cette foule l'effrayait, que tous ces regards la troublaient au point sur elle.

Toutes les craintes, toutes les pudeurs semblaient battre de leur aile effarouchée ce front d'ange aux lumineuses ondes.

Et pourtant, sur ces lèvres rouges, sous ces paupières baissées et frémissantes, il y avait un monde d'impatiences et de révoltes. Sous la grande ombre des cils noirs, l'œil bleu provoquait. Parmi ceux qui admiraient Mathilde, il y en eut qui s'éloignaient; cette perfection si complète des lignes n'appartient qu'à la statue, et à quelques-uns la statue fait peur. Elle prend l'admiration, elle prend l'amour, elle ne rend jamais rien; on lui laisse sa raison quand on lui a donné son cœur. Il faut la fuir.

Le duc de La Coste, qui avait vu Mathilde à l'Opéra, ne voulait plus la reconnaître; le sénateur, qui l'avait revue une fois ou deux depuis, affirmait que chaque jour lui apportait un rayon. Tous les deux firent au comte de Beaurain la même question, ce soir-là:

—Quand mariez-vous votre nièce?

Et à chacun M. de Beaurain répondit:

—Le plus tard possible. Du reste, elle est maîtresse de son cœur, et par conséquent de sa main. Mme de Fauconville se chargera de diriger l'une et l'autre.

—Mme la duchesse se fixe donc à Paris?

—Non. Elle emmène ma nièce en Normandie.

Le comte annonçait volontiers à tous le départ de Mathilde.

Alors, c'était un concert de reproches, de récriminations.

M. de La Coste, qui n'avait aucun doute que son fils ne fût épris pour elle, souhaitait en riant ses amis d'être un tuteur barbare et jaloux.

Son fils Adrien compait chez la princesse de Laroche[illegible]; mais il devait rejoindre son père dans la soirée, voulant connaître, disait-il, la nouvelle étoile qui s'était levée sur la capitale.

Quand il arriva, le duc lui dit:

—Si j'avais trente ans, je ne voudrais pas qu'un autre me prît cette femme.

Le jeune homme sourit à l'enthousiasme de son père, qui ajouta:

—Elle sera, vous verrez cela, mon fils, l'unique héritière du comte de Beaurain.

—Alors, je me trop pauvre pour elle.

—Le comte la laisse parfaitement libre de son cœur.

Adrien de La Coste qui n'avait point l'air de calcul, s'inclina. Il avait des [illegible] [illegible] [illegible]. Il passa dans le salon de danse, [illegible] [illegible] recueillir, après une valse, qui venait de finir, par Guillaume d'Argèle.

Le cavalier de Fauconville [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] suivirent.

A la vue de Guillaume et de Mathilde, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible] [illegible] jeune homme, dont les [illegible] [illegible] lui convenait à peine que

mis l'expression d'une espérance, d'autant plus que la physionomie de Mathilde n'indiquait rien qui motivât l'air conquérant de son danseur. Elle connaît de la façon [illegible] une polka [illegible], à toute jeune fille qui ne connaît [illegible] d'autres plaisirs que ceux de la [illegible].

En arrivant à sa place, elle ne quitta [illegible] Guillaume qui, [illegible] [illegible] [illegible] extrémité du [illegible] [illegible] d'une longue [illegible] pièce à une immense [illegible], avait raison, le jardin d'hiver [illegible] plantes que tenaient dans [illegible] Adrien, machinalement, les y [illegible] ne se rendit certes point compte [illegible] [illegible] [illegible] qu'il eût rencontré [illegible] Guillaume et Mathilde [illegible] dans le jardin; comme s'il [illegible] Adrien les y suivit encore. [illegible] le jeune homme dut reconnaître [illegible] il ne connaissait pas [illegible] l'hôtel de Beaurain, véritable [illegible] d'allées, de contre-allées, de berceaux, de [illegible]. Alors [illegible] il [illegible] à ce qu'il faisait, et [illegible]. Que lui importaient ces jeunes gens? Il s'était battu avec Guillaume, était-ce une raison pour surveiller [illegible]? Mlle de Jéhannes avait été la première de ce duel, double motif au contraire pour se montrer discret et réservé. Il se disait tout cela en raisonnant en [illegible], se faisait à lui-même d'admirables discours, mais il restait. Des globes de couleur, aux verres dépolis, éclairaient doucement la serre, sur laquelle l'ombre de quelques grands arbres jetait quelque chose de mystérieux et de [illegible]. Les [illegible] de [illegible] [illegible] leurs parfums, [illegible] [illegible], comme dans un bois, [illegible], le violette et la pervenche. [illegible] les massifs, on entendait le [illegible] sérieux et doux d'un ruisseau [illegible].

—On est bien ici, se dit Adrien, et j'ai le droit de m'y promener comme les autres.

Le jardin n'était pas désert; de temps à autre, quelques promeneurs, vaincus, y [illegible] la chaleur, le silence de l'[illegible], l'éblouissement des salons et [illegible] [illegible].

Le jeune homme ne se préoccupait point [illegible] [illegible] qui le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] sortie.

Il y avait Amalia, que le jardin [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible] [illegible] Guillaume [illegible] [illegible] [illegible] Mlle de Jéhannes [illegible]. Je dois tout à mon tuteur, je n'ai que [illegible] de Mathilde, je la respecte et j'aime [illegible] [illegible] [illegible] de mon [illegible].

—Elle ne l'aime pas, se dit Adrien.

Et il s'[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

La voix [illegible] [illegible] de Mathilde [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Le jeune du La Coste rentra dans le bal, et rencontra son père qui le cherchait.

—Mon fils, avez-vous fait danser Mlle de Jéhannes? demanda celui-ci.

—Non, mon père, mais j'y songe. Il faut d'abord que je me fasse présenter; je vais demander ce service à M. Lepointe.

—Qu'est-ce que M. Lepointe? Et le duc avec dédain.

—Un journaliste de mes amis, celui qui, en ce moment même, reconduit à sa place Mlle de Jéhannes.

—Il la connaît donc aussi?

—C'est un protégé du comte de Beaurain.

—Un protégé, je le comprends; on peut avoir [illegible] [illegible]. Et il y a longtemps que ce jeune homme est votre ami?

—Depuis que je suis entré dans les bureaux de son journal. Nous nous sommes battus [illegible] [illegible] [illegible] doit bien de [illegible] [illegible] Ah! pardon, mon père, le voilà qui s'éloigne. [illegible] [illegible] [illegible].

Et le jeune homme courut au-devant de Guillaume, dont le visage avait pris, en quittant Mathilde, une pâleur et une expression de confiance presque insultante.

Sous des dehors de légèreté qu'il exagérait peut-être [illegible], Adrien de La Coste cachait une âme délicate et généreuse; il n'était pas souvent qu'on les dérobe aux regards de l'orgueil, susceptible ordinairement et dur de se faire valoir. C'était peut-être le cas d'Adrien.

Le duc, ruiné par suite de désordres dont les scandales n'avaient pas toujours échappé à son fils, songeait à refaire sa fortune où, du moins, à se reconstituer une aisance par le mariage de son héritier. [illegible] avait beau une nièce, Aline de [illegible], orpheline et dotée de dix-huit ans, qu'il voulait faire la jeune épouse, que de faire le bonheur de son cousin; mais Aline, n'avait pour Adrien qu'une [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Adrien, qui connaissait les prétentions de son père, n'avait jamais encouragé l'amour de sa cousine; il s'était même éloigné de la ville, [illegible] [illegible], [illegible] l'intention de réaliser [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible], cette jeune fille, [illegible] [illegible] déceptions inévitables qui devaient résulter des rêves du vieux duc. C'était assez pour éviter les larmes du cœur, et se montrer un peu moins [illegible] [illegible] [illegible] qu'il se montrait [illegible] sur toutes choses. Ne voulant point heurter son père par une déclaration qui pouvait sembler un blâme, il lui laissait croire à une légèreté d'esprit que le duc attribuait à la jeunesse et qui lui permettait encore un espoir.

Malheureusement, les choses pressaient. Le sénateur de M. de La Coste n'était plus un mystère pour quelqu'un, et il avait à fort peu de choses qu'elle fût connue de tous. Or, M. de Beaurain venait de lui dire qu'il songeait au parti [illegible] de cœur et de sa main, [illegible] [illegible] [illegible], dans le vrai [illegible], [illegible] serait idiot; il ne le voulait pas.

M. de Beaurain était riche de plusieurs millions, il adorait sa nièce, qu'il appelait sa fille; Albert n'avait qu'à se faire aimer, ce qui était une tâche fort [illegible] [illegible], on avait vu la femme dont il fallait prendre le cœur. On conçoit l'impatience du père devant l'indifférence du fils.

(A continuer.)

L'AMÉRIQUE est non seulement l'appellation d'un vapeur français qui a fait récemment naufrage, mais c'est aussi le nom d'une nouvelle cigarette [illegible] [illegible]. Pendant que l'Amérique [illegible] sur le fond, la cigarette continuait à aller de l'avant, et [illegible] par acquérir une popularité [illegible]. Le succès de cette popularité vient de ce qu'elle est faite du meilleur Perique de la Louisiane et de ce tabac merveilleusement populaire—Vanity Fair.

Signal d'incendie par Télégraphe.

Les cloches d'alarme, annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 2 secondes après elles frapperont 2 coups, et 3 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 ou 15 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 45, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 5 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 45.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

2 Coin Harmonie et Levée.
5 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Magnolia.
8 Coin Carondelet et [illegible].
9 Coin Prytania et [illegible].
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Cour à pompe No. 22.
15 Cour à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. [illegible]
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Gaiennie.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Baronne.
28 Coin Market et Levée.
31 Coin Hendérson et Levée.
32 Cour à pompe No. 12.
34 Cour à pompe No. 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. [illegible]
37 Coin Race et [illegible].
38 Coin [illegible] et Camp.
41 Station de [illegible].
42 Cour à pompe No. [illegible], rue [illegible].
43 Coin Franklin et [illegible].
45 Coin Calliope et [illegible].
46 Coin [illegible] et Nouvelle Levée.
48 Cour à pompe No. [illegible], rue St-Joseph.
51 Coin Constance et [illegible].
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Cour à pompe No. [illegible], rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et [illegible].
57 Coin [illegible].
58 Coin [illegible].
61 Coin Julia et [illegible].
62 [illegible] Poydras et [illegible].
63 Coin Canal et [illegible].
64 Coin [illegible] et Rampart.
65 Coin [illegible].
71 Coin Canal et Camp.
[illegible]
72 Cour à pompe No. [illegible].
[illegible]
73 Coin [illegible] et Canal.
74 Coin [illegible] et Perdido.
75 Cour à pompe No. 14, rue [illegible].
[illegible]
[illegible] Coin Carondelet et [illegible].
[illegible] Coin [illegible] et Perdido.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et [illegible].
143 Cour à pompe No. [illegible], rue Dauphine.
[illegible]
145 [illegible] H. & L. No. 4, rue du Maine.
151 Canal et Robertson, Wood's Pond.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
215 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
216 Station de police, Place Jackson.
226 Coin Hôpital et Dauphine.
227 Cour à pompe No. 13, rue Dumaine.
228 Coin Tremé et Esplanade.
[illegible] Coin [illegible] et [illegible].
[illegible] Marché Tremé et Prison de paroisse.
[illegible] Cour à pompe No. [illegible], rue Claiborne.
[illegible] Coin Chemin du Bayou et [illegible].
[illegible] Cour à pompe No. 4, Chemin du Bayou.
[illegible] Coin St-Anne et Miro.
[illegible] Beer's Factory, [illegible].
[illegible] Cour Hook & Ladder No. 3.
[illegible] Cour à pompe No. 8, rue Esplanade.
[illegible] Cour à pompe No. 2, rue Victoire.
[illegible] Station de police, [illegible].
[illegible] Coin Bagatelle et Esplanade.
[illegible] Coin Bons Enfants et St-Antoine.
[illegible] Coin Bons Enfants et [illegible].
[illegible] Coin Chartres et [illegible].
[illegible] Coin Lafayette et [illegible], H. H. Dixon.
[illegible] Coin Amour et [illegible].
[illegible] Coin Poète et Craps.
[illegible] Coin [illegible] et [illegible].
[illegible] Coin [illegible] et Levée.
[illegible]
[illegible] Coin [illegible] et Bourgogne.
[illegible] Cour à pompe No. [illegible], [illegible].
[illegible] Coin Dauphine et Indépendance.
[illegible] Coin [illegible], [illegible].
[illegible] [illegible] des Etats-Unis.
[illegible] Coin Bourgogne et Dauphine.

LAMBURE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE DE NEW-YORK AU HAVRE.

[illegible]

LOUIS DE BEBIAN, Agent, [illegible] [illegible].

Pour New-York directement.

[illegible]

CETTE LIGNE SE COMPOSE des [illegible]

KNICKERBOCKER,
NEW-ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

[illegible] KNICKERBOCKER, [illegible]

[illegible] JEUDI 5 avril à [illegible] A. M.

[illegible]

[illegible] ALFRED MOULTON, [illegible]

ARRANGEMENT D'HIVER.

[illegible]

[illegible] GAMBLER. [illegible]

[illegible]

C. E. FAYES, [illegible]

[illegible]

W. E. BROUGHTON, [illegible]

Pour Grand Ecore.

[illegible] NEW MARGARET. [illegible] C. HAMILTON. [illegible] ADAMS & WOLF, [illegible]

OPELOUSAS.

[illegible]

Paquebot régulier des Opelousas.

[illegible] BENTON & EPPLER. [illegible]

P. S.—Le Bertha [illegible] pour Bayou Boeuf.

Paquebot [illegible]

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, [illegible]

SANDY No. 2.

[illegible] KYLE & GARLIN, Agents.

[illegible] [illegible] [illegible] ADAMS [illegible]

[illegible] T. W. PHILLIPS [illegible]

[illegible] GREENWOOD, [illegible]

[illegible] BAYOU LAFOURCHE. [illegible]

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

PAQUEBOTS ENTRE BRÊME ET LA NOUVELLE-ORLÉANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

[illegible]

PRIX DU PASSAGE:

[illegible]

ED. F. SCHMIDT & Co., Agents.

Passage pour l'Europe.

[illegible] New-York, [illegible]

WHITE STAR LINE.

[illegible] AUSTIN, BALDWIN & Co. [illegible]

WHITE STAR LINE.

[illegible]

[illegible] E. E. KILLIER & Co. [illegible]

CHEMIN DE FER.

[illegible]

[illegible]

C. E. FAYES, [illegible]

[illegible]

BUREAUX DU NEW ORLEANS [illegible]

Au No. 104 de la rue du Canal.

[illegible]

[illegible]

Chemin de fer Pontchartrain.

[illegible]

[illegible]

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, JACKSON ET GRAND NORD.

[illegible]

[illegible] LOUISVILLE, CINCINNATI, CHICAGO ET NEW YORK. [illegible]

[illegible] A. D. SHELDON, [illegible]

Route de Mobile.

[illegible]

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

[illegible]

New Orleans & Mobile Rail-Road.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST, [illegible] LOUISVILLE, Via NASHVILLE, [illegible] ST-LOUIS. CARRYING THE U. S. MAIL.

[illegible]

[illegible]

Louisiane et du Texas, de Morgan.

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

[illegible] Mutual Insurance Company.

[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

DIX-NEUVIÈME ETAT

[illegible]

Chambre [illegible]

[illegible]

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

[illegible]

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

[illegible] rue de la Commune. DIXIÈME ETAT ANNUEL.

[illegible]

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Hibernia Insurance Company.

[illegible]

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL DU Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

[illegible]

AUG. SALAUN, [illegible]
[illegible]
A. ARMSTRONG, [illegible]
EUGENE F. GARCIA.
J. G. [illegible].
[illegible].
PAUL BLANC.
L. B. GAGNARD.
[illegible] WINKMORE.
GEO. B. FORSTALL.
[illegible].

New Orleans Credit Mutual Association.

[illegible]

La Compagnie d'Assurance Teutonia.

[illegible]

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane.

CAPITAL ACTIF.

[illegible]

AVIS AUX Contribuables.

[illegible]

THE NEW ORLEANS BEE,

[illegible]

For New York direct.

[illegible]

Annual Statement of the New-Orleans Insurance Company.

[illegible]

W. A. BELL,
E. GALLY,
[illegible],
A. SCHREIBER.

[illegible]

STATE NATIONAL BANK

[illegible]

Louisiana Savings Bank & Safe Deposit Company of New Orleans, La.

[illegible]

Mutual National Bank.

[illegible]